



SOLUTION POUR ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX

POINTS SAILLANTS DE NOTRE POLICE *CHOIX DES ENTREPRISES POUR* ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX

- Biens
- Perte du revenu de l'entreprise
- Bris d'équipement
- Risques divers
- Vol
- Automobile des entreprises
- Responsabilité civile des entreprises
- Responsabilité excédentaire
- Administrateurs et dirigeants

Extensions de garantie automatiques, telles que :

- Frais de retrait de produits du marché
- Publicité négative

UNE POLICE FAITE POUR LES MOYENNES ENTREPRISES

Idéale pour les entrepreneurs généraux :

- **Entrepreneurs électriciens**, tels que constructeurs de lignes électriques et électriciens résidentiels, industriels et commerciaux.
- **Entrepreneurs de finition intérieure** qui installent des cloisons sèches ou effectuent des travaux de peinture et de charpenterie.

Une protection sur mesure pour tous vos chantiers

Les entrepreneurs généraux peuvent avoir des besoins d'assurance complexes. Leur vaste expertise leur permet de superviser et de gérer des projets de A à Z, ce qui les expose à toutes sortes de risques. C'est pourquoi il est essentiel qu'ils puissent compter, dès le début, sur un partenaire d'assurance qui comprend ces risques.

Qu'on parle d'une perte de revenu due à un bris d'équipement, ou de votre responsabilité dans le cadre de vos activités, nous vous offrons avec notre police étendue *Choix des entreprises* une vaste gamme de garanties adaptées aux besoins des entrepreneurs généraux. Notre équipe spécialisée dans la construction et les entrepreneurs comprend bien que souvent, le temps presse. C'est pourquoi elle s'engage à répondre rapidement à vos demandes de modification de police. Nous pouvons également personnaliser votre police pour vous offrir une garantie étendue pour vos outils, votre équipement et vos véhicules d'entreprise, ainsi que votre responsabilité civile. Voilà une proposition qui démontre bien notre détermination à vous fournir une solution d'assurance complète et adaptée à vos besoins.

Mais notre engagement envers votre entreprise se concrétise bien avant la survenue d'un sinistre. Que ce soit lorsqu'elle vous conseille sur l'importance des attestations d'assurance ou qu'elle vous propose des guides et bulletins édifiants, notre équipe du Service de prévention met à votre disposition une panoplie d'outils et de services pour vous aider à prévenir les risques potentiels d'incendie, de vol, de dégât d'eau, de dommages corporels à des tiers et de dommages matériels.

À PROPOS DE NOUS

Northbridge Assurance est l'une des plus importantes sociétés d'assurance des entreprises au Canada. En collaboration étroite avec nos courtiers partenaires, nous prenons soin de comprendre les besoins de nos clients et de créer des solutions qui favorisent leur sécurité et leur succès.

Renseignez-vous au www.northbridgeassurance.ca.



Choix des constructeurs — Solution pour entrepreneurs généraux

PRINCIPALES GARANTIES

CARACTÉRISTIQUES CLÉS

EXEMPLES D'APPLICATION

Équipement d'entrepreneurs

La garantie **Équipement d'entrepreneurs** protège vos outils et votre équipement mobile contre la perte et les dommages.

Un entrepreneur constate que des flammes s'échappent du compartiment moteur d'une excavatrice et en avertit le conducteur. Les tentatives pour éteindre les flammes à l'aide d'un extincteur s'avèrent infructueuses, et celles-ci se propagent dans toute l'excavatrice. Étant donné que l'engin n'avait que quelques années, la garantie **Équipement d'entrepreneurs** couvrira son remplacement par un modèle comparable.

Perte de revenu

L'extension de garantie **Perte de revenu** couvre les pertes de revenu et les dépenses supplémentaires dues à la perte ou aux dommages subis par l'équipement de l'entrepreneur.

L'excavatrice a bien été remplacée, mais pas à temps pour permettre à l'entrepreneur général d'exécuter les travaux qu'il avait déjà sous contrat. La garantie **Perte de revenu** couvrira les pertes de revenu de l'entrepreneur général résultant de l'interruption de ses activités causée par la perte de l'excavatrice.

Risques d'installation

La garantie **Risques d'installation** protège vos projets d'installation. Elle couvre la main-d'œuvre et les matériaux sur différents chantiers.

Un entrepreneur embauché pour rénover une cuisine achète 10 boîtes de tuiles de porcelaine et les entrepose temporairement dans son bureau. Son bureau est forcé et plusieurs articles sont volés, dont les tuiles de porcelaine. L'extension de garantie **Risques d'installation** étend l'assurance aux biens entreposés temporairement dans des lieux dont l'assuré est propriétaire ou locataire, en attendant leur installation.

Extensions de garantie supplémentaires

- **Franchise différente** : Rembourse la part de la franchise payée par l'entrepreneur pour toute autre garantie d'installation ou police d'Assurance des chantiers en vigueur.
- **Pénalités contractuelles** : Couvre la rupture de contrat liée à l'incapacité d'achever les travaux en raison d'un sinistre couvert.

Communiquez avec nous pour en savoir plus sur les autres caractéristiques de la police :

- Équipement loué à des tiers
- Valeur à neuf
- Remboursement des frais de location
- Champignons et spores (jusqu'à concurrence de 250 000 \$)